### PRÉFET DE LA SARTHE

PREFECTURE DIRECTION DES RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITÉS LOCALES Bureau de l'Utilité Publique

# ARRÊTÉ n° 2011146-0023 du 26 mai 2011

OBJET : Installations classées pour la protection de l'environnement.

Classement des activités relevant de la nouvelle nomenclature déchets de la société SOREMAINE VL à SPAY

## LE PREFET DE LA SARTHE, Chevalier de la Légion d'Honneur, Officier de l'Ordre National du Mérite,

**VU** le titre 1er du livre V du code de l'environnement, relatif aux installations classées pour la protection de l'environnement :

**VU** l'annexe à l'article R 511-9 du code de l'environnement constituant la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement ;

**VU** les décrets n° 2009-1341, 2010-369 et 2010-875 modifiant la nomenclature des installations classées exerçant une activité de traitement de déchets ;

VU la circulaire du 24 décembre 2010 relative aux modalités d'application des décrets précités ;

**VU** l'arrêté complémentaire n° 06-5392 du 6 octobre 2006 actualisant les prescriptions de l'autorisation d'exploitation et portant agrément de l'exploitant des installations de dépollution et démontage des véhicules hors d'usage ;

**VU** le courrier en date du 09 mai 2011 de la société SOREMAINE VL à SPAY présentant le tableau des nouvelles rubriques de classement de ses activités ;

**Considérant** qu'il y a lieu de mettre à jour le classement des activités de la société SOREMAINE VL notamment au regard de la nouvelle nomenclature déchets, activités qui relevaient précédemment d'un classement sous la rubrique 286;

Considérant que les installations ont été régulièrement mises en service et qu'elles bénéficient de l'antériorité :

Sur proposition de M. le Secrétaire Général de la Préfecture de la Sarthe;

## ARRETE

#### Article 1:

La liste des installations exploitées par la société SOREMAINE VL à ZA La Brosse à SPAY et répertoriées dans la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement est mise à jour suivant le tableau ci-après :

Rubrique	Désignation des activités	Grandeur caractéristique	Régime
2712	Installation de stockage, dépollution, démontage, découpage ou broyage de véhicules hors d'usage ou de différents moyens de transports hors d'usage	15 000 m <sup>2</sup>	A
	La surface étant supérieure à 50 m <sup>2</sup>		

A (autorisation), D (déclaration) ou NC (Non Classé)

Le présent article abroge et remplace l'article 1.2 de l'arrêté préfectoral n° 06-5392 du 6 octobre 2006 sus-visé.

#### Article 2:

Le Secrétaire Général de la Préfecture de la Sarthe, le Maire de SPAY, le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement des Pays-de-la-Loire, le Commandant du Groupement de Gendarmerie de la Sarthe, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

LE PREFET
Signé par : Pour le Préfet,
Le secrétaire Général
François RAVIER